

RAPPEL ANNUEL - Plan quinquennal MADA 2019-2023

Année 2019

Préparé par D. Boulet pour le Comité de Suivi MADA
Notre-Dame-de-Stanbridge

CONTEXTE

Le Québec compte plus de 900 municipalités reconnues amies des aînés ou en voie de le devenir. L'Organisation mondiale de la Santé a d'ailleurs salué cette participation exceptionnelle à l'échelle internationale.

Près de 15 M\$ ont été consentis à ce jour dans ce programme.

L'augmentation de l'appui au milieu municipal pour ses efforts d'adaptation au vieillissement de la population compte au nombre des priorités gouvernementales inscrites au Plan d'action 2018-2023 – *Un Québec pour tous les âges*, deuxième plan d'action issu de la politique gouvernementale *Vieillir et vivre ensemble, chez soi, dans sa communauté, au Québec*. (source: Ministère SSSQ).

MADA, NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

Le Plan MADA de Notre-Dame-de-Stanbridge a été déposé en début d'année 2019 et officiellement présenté aux citoyens en avril 2019 lors d'un lancement officiel du Plan local.

Le rôle du Comité de suivi est de faire état des progrès du Plan, poser les questions qui amèneront le Conseil à réfléchir sur les prochaines étapes et ressources, et à trouver les meilleures pratiques pour l'implémentation du Plan (Guide de démarrage MADA, SSQ). Les membres du Comité de Suivi MADA se sont rencontrés le 29 octobre 2019 afin de prévoir la rédaction du rapport. Étaient présents S. Marcoux, B. Travers, G. Gendreau, S. Langlois, D. Boulet

Pour chacune des 'Axes' énoncées dans son Plan MADA, il s'agit d'évaluer les résultats selon les critères suivants (Ministère de la Santé et Services Sociaux):

Atteinte des Résultats	Raisons de l'écart entre les Résultats attendus et les Résultats atteints	Commentaires
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Ressources financières <input type="checkbox"/> Ressources matérielles <input type="checkbox"/> Ressources humaines <input type="checkbox"/> Ressources informelles <input type="checkbox"/> Ressources contextuelles <input type="checkbox"/> Autres	

Tableau 1

Les principales fonctions de l'évaluation de l'implantation (du plan MADA) se résument à:

Déterminer quels sont les écarts entre les activités prévues dans le plan d'action et celles qui ont été réellement effectuées sur le terrain.

Vérifier si les activités se sont déroulées telles qu'elles ont été planifiées et de la manière prévue;

Préciser les difficultés éprouvées lors de la réalisation du projet (ex. : difficulté à joindre les participants, expertise ou disponibilités des intervenants, ressources insuffisantes, difficulté à coordonner les étapes, etc.);

Vérifier la disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières.

Ici, on souhaite vraiment comprendre:

- Que s'est-il passé de concret après un an ?
- Qu'est-ce qui a vraiment changé au sein du Conseil municipal dans son approche sociale et politique envers les aînés ?
- Qu'est-ce que les aînés ou la collectivité en ont retiré ?

La Municipalité pourrait aussi vérifier la rentabilité 'sociale' du projet MADA, et présenter des preuves de l'utilité des moyens d'intervention retenus.

"Évaluer les résultats, c'est mesurer quels ont été les « effets », les changements occasionnés par un projet. Ce type d'évaluation permet plus particulièrement d'examiner si une intervention a modifié une situation (mobilisation et inclusion des aînés, gestion politique inclusive) ou un problème tel qu'il est planifié. Tout organisme qui réalise un projet en prévention, par exemple, inclusion ou maltraitance, ou à améliorer le mieux-être dans sa municipalité cherchera à provoquer des « changements » de connaissances, d'attitudes, de perceptions et de comportements. L'évaluation des résultats permet de tester objectivement cette intention et de vérifier si le projet a produit des effets imprévus." (Source: SSSQ)

RÉSULTATS

Vous trouverez ci-contre les résultats pour l'année 2019. Il s'agit ici de résultats purement arbitraires puisqu'aucune mesure officielle ou quantitative (sondages, etc.) n'est effectuée par le Comité, mesures que la municipalité pourra déployée à son gré. Pour avoir un vrai portrait de l'impact réel des réalisations 2019, il faudrait pouvoir répondre concrètement à:

- **a-t-il rejoint les gens visés, et**
- **a-t-il connu des problèmes de gestion particuliers (ie. ressources matérielles et financières; la mise en oeuvre s'est-elle butée à des résistances politiques, administratives ou internes parmi les organismes participant au projet (source: SSSQ)**

En général, les objectifs 2019 du Plan d'Action MADA ont été rencontrés comme suit, ou sont en progrès:

Axe Aménagement et milieu de vie	20%
Axe Communications	a), b), c) à 100% d), e) à 25%
Axe Habitation	10%
Axe Loisirs	50%
Axe Transport	50%
Axe Sécurité	10%

Tableau 2

*** Pour avoir un portrait véritable, il faut pouvoir répondre aux questions au Tableau 1 (selon des mesures qualitatives, et quantitatives). Les résultats indiqués au Tableau 2 sont arbitraires et se concrétiseront au fil des prochaines années et de l'implémentation des démarches du Plan Quinquennal.*

Des membres du Comité de suivi expriment leur satisfaction quant aux démarches déjà bien intégrées dans la communauté (déjeuners ou brunchs collectifs des pompiers, fabrique, loisirs, bazaars, etc.) pour rejoindre une portion des aînés mobiles ou plus actifs. Il reste du travail à faire (au niveau de la communauté et de la municipalité) pour assurer le bien-être et la socialisation des aînés vulnérables et isolés et comprendre l'efficacité, la portée des modes de communications employés.

PROCHAINES ÉTAPES

Quels sont les objectifs MADA pour 2020 (locaux et du Pole)? Quels sont les budgets alloués? Qu'est-ce qui est en marche? Qui sont les gestionnaires/bénévoles des projets/démarches MADA prévues? Réponses auxquelles Mme Marcoux (à titre de DG et membre du comité et/ou le RQA) pourra partager avec le Comité lors d'une des 2 prochaines réunions.

Le rôle du Comité de suivi est de faire état des progrès du Plan, poser les questions qui amèneront le Conseil à réfléchir sur les prochaines étapes et ressources, et à trouver les meilleures pratiques pour l'implémentation du Plan. Aussi, le Comité de Suivi doit tenir deux rencontres annuellement pour faire le bilan des démarches MADA réalisées par la municipalité et qui sont prévues dans son plan MADA (en plus de produire le rapport).

Merci à Suzanne Marcoux de bien vouloir aviser le Comité de Suivi des dates des deux rencontres pour l'année 2020.